



UNE SELECTION DES PROFILS AU RABAIS A LA SAS !

Le « **désencombrement** » des établissements pénitentiaires est **une problématique centrale** dans les **débats actuels** sur la justice pénale, les droits de l'homme et la politique carcérale. En effet, **la surpopulation carcérale est une réalité chronique** et s'installe malheureusement dans nos détentions, en **dégradant les conditions de travail** des personnels. Si ce « **désencombrement** » fait généralement référence, à des mesures visant à **réduire le nombre de personnes incarcérées, pour désengorger les établissements pénitentiaires**, il n'est pas acceptable que **la Structure d'accompagnement vers la sortie**, hébergeant les « **voyous** » en **semi-liberté** puissent accueillir **tous types de profils** sans que ceux-ci ne soient **triés sur le volet** au préalable, en lien notamment avec la **doctrine SAS**.

Ce processus qui est **une mesure ne permettant pas l'incarcération stricte**, qui apparaît **aux yeux des magistrats** comme une nécessité humaine, **voir une obsession** en voulant constamment, améliorer **les conditions de détention** et offrir une qualité de vie en détention à ces mêmes détenus au nom du respect de la dignité... Alors qu'ils sont eux-mêmes **responsables de cet encombrement carcéral**, ou peut-être victimes, bon gré, mal gré, de ces décisions.

En revanche, **ces doux petits agneaux aux yeux des bien-pensants**, se transforment pour la majeure partie d'entre eux, **en alcooliques**, allant parfois pour certains d'entre eux, jusqu'à venir **consommer de l'alcool dans l'enceinte de la SAS, devant la porte d'entrée**. Pour les autres petits chenapans, ils sont **des fournisseurs, des grossistes très sollicités puisqu'ils tentent régulièrement** (où peut-être est-ce un oubli ?!), de rentrer avec de **la viande, des merguez, de la drogue (cannabis, shit, cocaïne) et de bien d'autres produits et objets interdits sur l'établissement** en venant **braver le règlement intérieur et la dignité humaine de ceux qui portent un uniforme** et tentent en vain, de **faire appliquer et respecter tant bien que mal ce dit règlement**.

Certes, la direction locale réagit, mais **le soutien est bien moindre**, de la part de ceux qui devraient **nous apporter un soutien indéfectible**, ils préfèrent très souvent **attendre 10 jours et réintégrer ces « gentils garçons » en semi-liberté** en leur précisant surtout de ne pas recommencer leurs petits larcins, mais pour le personnel c'est **un éternel recommencement**, mais ce n'est pas grave, c'est l'histoire humaine et c'est vieux comme le monde...

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Meaux continue d'apporter son **soutien indéfectible** aux personnels de l'établissement.

Le Bureau local **FO Justice de Meaux** Le 4 septembre 2025.

